

82

Commission permanente
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : M. SOHIER

46898

17 - Agriculture

Comices agricoles

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 ;

Expose :

Le Département octroie régulièrement une aide financière aux organisateur.trices de comices agricoles en Ille-et-Vilaine. Une liste de sept manifestations programmées en 2022 a été communiquée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) aux services départementaux, et trois comices ont sollicité le soutien du Département :

DATES	CANTONS	OBSERVATIONS	Soutien du Département sollicité
Samedi 27 août	Fougères-Nord Luitré-Dompierre		x
Samedi 27 août	Ille-et-Rance Tinténiac		x
Samedi 27 août	Rimou		
Samedi 3 septembre	Bain-sur-Oust		
Samedi 3 septembre	Dol-de-Bretagne		x
Week-end du 3 et 4 septembre	La Chapelle- Thouarault		
Samedi 10 septembre	Cuguen		
	Saint-Aubin d'Aubigné	Reporté au 09/09/2023	

En 2019, une subvention d'un montant de 500 € par comice agricole avait été allouée. Pour 2022, il est proposé de maintenir la participation départementale au financement de ces trois manifestations au même niveau qu'en 2019.

Le montant total de la dépense correspondante, soit 1 500 €, est prévu sur la ligne budgétaire 65-928-6574.129 - P431, réservation 19835.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 500 € à chacune des 3 structures organisatrices de comices agricoles cantonaux, figurant sur l'état joint en annexe, soit une dépense totale de 1 500 € ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220988

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation